



LETTRE D'INFORMATION

N° 7

Mars 2019

A LA UNE

Congrès de l'AFD&M 2019

Appel à contributions pour deux tables rondes

Comme à l'accoutumée lors des congrès de l'AFD&M, deux tables rondes se tiendront lors de la seconde journée, **la matinée du vendredi 21 juin 2019** en l'occurrence. L'une concerne la recherche, l'autre la pédagogie. Elles sont ouvertes à tous, membres et non-membres de l'AFD&M.

L'appel à contributions a été lancé le 15 mars. Il est [ICI](#). Les propositions de contribution devront être envoyées à l'adresse suivante : congres2019@afdm-droit.com, **le 21 avril 2019** au plus tard.

Autres informations internes

Congrès 2019 - Le colloque. Le colloque se tiendra le premier jour du congrès, soit le 20 juin 2019. Le [comité d'organisation du Congrès 2019 l'AFD&M](#) a reçu un nombre conséquent d'intentions de communication de qualité, puis de confirmations à la suite des acceptations par le comité. Aussi, dans l'hypothèse fort probable où le nombre de textes complets serait également conséquent, le comité a pris la décision de créer des sessions parallèles à une session plénière, comme cela se fait très fréquemment en sciences de gestion.

La composition du **comité scientifique** est publiée sur notre site internet, [ICI](#). Il lui appartiendra de fournir aux auteurs de communications des commentaires et des pistes d'amélioration. Il pourra également délivrer, le cas échéant, un avis au comité d'organisation sur l'orientation du papier (session plénière ou sessions parallèles). Le comité scientifique pourra recommander au comité d'organisation le rejet d'un papier pour des raisons fortes.

Congrès 2019 – L’assemblée générale. L’assemblée générale de l’AFD&M se tiendra l’après-midi de la seconde journée du congrès, soit le 21 juin 2019. L’ordre du jour sera arrêté lors du prochain conseil d’administration de l’association, le lundi 15 avril. L’assemblée générale est réservée aux membres de l’AFD&M, qu’ils soient cotisants ou pas.

Congrès 2019 – Informations pratiques. Les informations pratiques concernant le congrès de l’AFD&M sont maintenant disponibles sur notre site internet, [ICI](#). Cette page sera alimentée régulièrement avec de nouvelles informations utiles.

Vous pourrez y lire notamment que l’accès au colloque – se tenant le premier jour du congrès – sera payant, à hauteur de 40 euros, y compris pour les conférenciers, mais à l’exception des doctorants. En revanche, l’accès au second jour du congrès, consacré aux tables rondes et à notre assemblée générale, restera libre. Surtout, les membres cotisants de l’AFD&M bénéficient d’un accès libre pour les deux journées du congrès.

Cotisation à l’association. Le Conseil d’administration a pris la décision d’instaurer une cotisation annuelle de 40 euros pour l’adhésion à l’AFD&M. En effet, les frais fixes, notamment de notre site internet, sont actuellement supportés par les membres dudit conseil. Surtout, la pérennité et le développement de l’association nécessitent que d’autres frais puissent être pris en charge par celle-ci, par exemple certains frais de déplacement lorsqu’ils ne sont pas payés par l’institution de rattachement de la personne concernée, ou encore les frais liés à l’organisation du congrès.

Pour autant, et d’une part, cette cotisation est facultative. Elle se présente comme un soutien à notre activité. D’autre part, le versement de la cotisation confère un droit d’accès libre au congrès de l’AFD&M se tenant la même année que celle de ce versement.

Celles et ceux d’entre vous qui souhaitent cotiser à l’association doivent remplir le nouveau bulletin d’adhésion, logé dans notre site internet, en français [ICI](#) et en anglais [ICI](#). Toutes les informations nécessaires pour renouveler l’adhésion et cotiser y sont précisées.

Commission de la pédagogie. L’innovation pédagogique autour du « blended learning » qui avait été présentée lors des tables rondes du congrès 2017 de AFD&M à NEOMA, par Bastien Feron et Isabelle Cadet, a fait l’objet d’une vidéo par FNEGE Médias, disponible [ICI](#). L’expérience pédagogique, portant sur un module de droit du travail, intégrera les pages web de la Commission de la pédagogie de l’AFD&M.

Membres de l’AFD&M. Si vos coordonnées professionnelles changent, nous vous serions très reconnaissants de nous en faire part. Une seule adresse : secretariat.general@afdm-droit.com

Informations externes

Publications des membres de l’AFD&M. Dans les publications référencées ci-après, le nom des membres de l’AFD&M apparaît en caractères en gras.

- **Florencio Travesio** (professeur de droit à l’emlyon), Mon portable, mes données : quelle protection juridique ? La réponse de la Cour suprême américaine : theconversation.com, 14 mars 2019.
- **David Restrepo Amariles** (professeur de droit à HEC Paris) et Julian McLachlan, Legal Indicators in Transnational Law Practice: A Methodological Assessment", [58 Jurimetrics J. 163–209](#) (2018).

Allocutions enregistrées des membres de l'AFD&M

- **Brigitte Pereira** (professeur de droit à l'EM Normandie), Jusqu'où peut aller la liberté d'expression des salariés sur les réseaux sociaux ? [FNEGE Médias](#).
- **Hugues Bouthinon-Dumas**, in Les podcasts du [Village de la Justice](#), « Episode 3 - Innovation et proximité, un mariage heureux ? ».

Communication. Vous souhaitez voir publiée dans la prochaine Lettre d'information de l'AFD&M une information concernant une offre d'emploi dans l'école ou université à laquelle vous êtes rattaché, ou une manifestation scientifique en relation avec le droit, ou l'une de vos récentes publications (livre ou article), ou encore votre nomination à un poste à responsabilité au sein de votre institution ou d'une autre institution ? Une seule adresse : secretariat.general@afdm-droit.com